

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE

VU l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation ;

VU la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25 ;

VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires des enseignants-chercheurs

VU le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatifs aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

VU la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n° 09-0069 du 23/04/2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs ;

VU la validation par le conseil d'administration de l'université Paris Nanterre de la campagne Emploi des enseignants-chercheurs pour l'année 2019, en date du 10 décembre 2018 ;

VU les délibérations du conseil académique en formation restreinte de l'université Paris Nanterre, sur la composition structurelle et nominale des comités de sélection, en date du 28 janvier 2019 ;

ARRETE

Article 1 : La composition structurelle du comité de sélection relatif à l'emploi 2 MCF 163 (référence Galaxie 4495) « L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre recrute un-e maître de conférences en droit public interne, le profil du poste étant généraliste : droit administratif, droit public financier, droit économique, droit constitutionnel, droit des libertés, théorie du droit, droit de l'environnement. » section 2 est fixée à 16 membres.

Article 2 : La composition nominale du comité de sélection chargé du recrutement d'un maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit :

Mem bres	Civ	NOM	Prénom	Corps	Sec tion	Spécialité	Etablissement de rattachement	Fonction dans le comité
INTERNE	M.	Sée	Arnaud	PR	2	Droit administratif, droit public des affaires	Université Paris Nanterre	Membre Collège des PR et Président
	Mme	Cluzel	Lucie	PR	2	Droit administratif	Université Paris Nanterre	Membre Collège des PR
	Mme	Boucobza	Isabelle	PR	2	Theorie – droit constitutionnel	Université Paris Nanterre	Membre Collège des PR et Vice-président
	M.	Le Pillouer	Arnaud	PR	2	Theorie – droit constitutionnel	Université Paris Nanterre	Membre Collège des PR
EXTERNE	M.	Gabayet	Nicolas	PR	2	Droit administratif	Université des Antilles	Membre Collège des PR
	Mme	Mamoudy	Olga	PR	2	Droit administratif	Université de Valenciennes	Membre Collège des PR
	Mme	Heitzmann	Mathilde	PR	2	Droit constitutionnel	Université du Mans	Membre Collège des PR
	M.	Senac	Charles-Edouard	PR	2	Droit constitutionnel	Université de Bordeaux	Membre Collège des PR

INTERNE	Mme	Chaumette	Anne-Laure	MCF	2	Droit international	Université Paris Nanterre	Membre Collège des MCF
	M.	Camus	Aurélien	MCF	2	Droit administratif	Université Paris Nanterre	Membre Collège des MCF
	Mme	Grundler	Tatiana	MCF	2	Droit des libertés fondamentales	Université Paris Nanterre	Membre Collège des MCF
	Mme	Rrapi	Patricia	MCF	2	Droit constitutionnel	Université Paris Nanterre	Membre Collège des MCF
EXTERNE	M.	Pouillaude	Hugo	MCF	2	Droit administratif	Université Paris XII	Membre Collège des MCF
	M.	Rotoullié	Jean-Charles	MCF	2	Droit administratif	Université Paris I	Membre Collège des MCF
	Mme	Beulay	Marjorie	MCF	2	Droit international	Université de Picardie	Membre Collège des MCF
	M.	Azouaou	Philippe	MCF	2	Droit constitutionnel, droit administratif	Université de Cergy	Membre Collège des MCF

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 11 février 2019

Le Président

Jean-François BALAUDE

